

L'ARTICULATION DU TUTORAT EN ÉTABLISSEMENT ET DU TUTORAT À L'INSPE

En complément du **TUTEUR ÉTABLISSEMENT** nommé par l'inspection pédagogique, chaque **PROFESSEUR STAGIAIRE À MI-TEMPS** se voit attribuer un

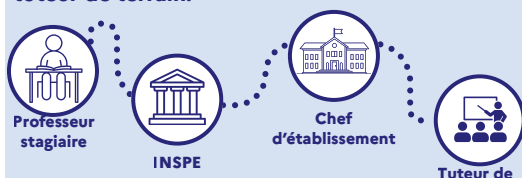
TUTEUR INSPE

Cet enseignant est responsable de l'accompagnement d'un groupe de stagiaires. Il réalise avec eux des rendez-vous individuels ou en petits groupes dans l'année.

LEVIER 1

ÉCHANGE DES COORDONNÉES

En début d'année, le stagiaire communique aux enseignants de l'INSPE les coordonnées de son tuteur de terrain. L'INSPE transmet les coordonnées du tuteur INSPE au chef d'établissement qui les partage à son tour avec le tuteur de terrain.



LEVIER 2

LA COOPÉRATION ENTRE LES TUTEURS



Toute l'année, le stagiaire peut solliciter l'avis du tuteur de terrain au sujet des travaux à réaliser en stage. Le tuteur de terrain peut l'inciter à ce partage.



En cas de difficulté de communication avec le stagiaire, le tuteur de terrain est invité à contacter, outre l'inspecteur chargé du dossier de la formation initiale, également le tuteur de l'INSPE pour lui en faire part.

TUTEUR INSPE



PROFESSEUR STAGIAIRE



TUTEUR DE TERRAIN

LEVIER 3 LA VISITE DE L'INSPE

La visite de l'INSPE est l'occasion de croiser les regards sur la pratique du stagiaire. L'entretien formatif, qui suit directement la visite, permet de tracer des axes pour la suite de son travail.

Le tuteur de terrain n'est pas obligé d'être présent à cette visite mais un échange entre les deux tuteurs est nécessaire à cette occasion (par téléphone a minima si la présence du tuteur de terrain n'est pas possible lors de la visite de l'INSPE).

Si le besoin se fait sentir, lors de la première visite, une seconde visite formative peut éventuellement avoir lieu.



1 Visite en classe



2 Entretien formatif



3 Échange entre les deux tuteurs



4 Éventuelle seconde visite formative



QUI EFFECTUE LA VISITE ?

La plupart du temps, c'est le tuteur de l'INSPE qui effectue une visite formative en classe, mais il est possible qu'il délègue cette tâche à un autre collègue de l'INSPE ou du 2nd degré, qui lui en rendra compte. Il est destinataire de l'analyse de visite faite par le stagiaire ainsi que du bulletin de visite si elle est effectuée par un collègue. Le tuteur de terrain n'est quant à lui pas obligatoirement destinataire, mais le stagiaire peut lui communiquer ce document s'il le juge opportun.

DEUX REGARDS COMPLÉMENTAIRES

TUTEUR INSPE



Le tuteur INSPE, qui connaît bien le curriculum de formation, accompagne le professeur stagiaire dans la mise en relation de ses expériences de stage avec les apports de la formation et de la recherche et avec les travaux évalués pour l'obtention du diplôme.



TUTEUR DE TERRAIN



Le tuteur de terrain porte quant à lui un regard expert sur le contenu disciplinaire et sur l'adaptation de la mise en œuvre des compétences professionnelles au contexte de l'établissement et des classes du professeur stagiaire, qu'il accompagne au jour le jour.

Tous deux croisent leurs points de vue pour cerner l'évolution du professeur stagiaire dans le développement de sa professionnalisation.

LES PRINCIPAUX JALONS QUI STRUCTURENT L'ANNÉE SCOLAIRE

SEPTEMBRE



JANVIER



MAI



JUIN / JUILLET



En janvier et en mai, le tuteur INSPE est chargé de rédiger le bilan de mi-parcours et l'avis de l'INSPE pour le dossier de titularisation, avis qui est ensuite discuté collégialement en équipe et signé par la direction de l'INSPE.

Évaluation finale